

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 160 - DVD - DDCCT Signature d'une convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (79 606 euros) au budget de l'association Bruitparif, au titre de l'année 2019.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020 (PPBE) adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 28, 29 et 30 septembre 2015 ;

Vu le budget prévisionnel de l'association Bruitparif adopté durant l'Assemblée Générale du 23 janvier 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association Bruitparif au titre de l'année 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Aurélie SOLANS au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle avec l'association Bruitparif et à lui verser, pour l'année 2019, une subvention d'un montant total de 79 606 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivant, sous réserve de disponibilité des crédits, divisée comme suit :

- 29 606 euros sur le budget de la DEVE, au titre de la déclinaison du programme d'évaluation technique de l'environnement sonore sur le territoire parisien ;
- 30 000 euros sur le budget de la DVD, au titre de la participation à la mise en place et l'exploitation de capteurs pour l'évaluation des projets d'aménagement de la Ville ;
- 20 000 euros sur le budget de la DDCT, au titre de la subvention versée pour couvrir les frais de gestion des capteurs déployés dans les quartiers festifs de la capitale.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO